



## Recrutement de 12 agents professionnels pour le service ambulancier de la Protection Civile

L'Administration des services de secours se propose d'engager 12 agents professionnels pour le service ambulancier de la Protection civile.

L'annonce de recrutement sera publiée dans la presse luxembourgeoise et sur le site [www.112.lu](http://www.112.lu) samedi, le 19 janvier 2013.

Le délai de dépôt des candidatures est le 15 février 2013. Veuillez-vous référer à l'annonce pour les formalités exactes.

### Modalités de sélection

Après déposition de la candidature, les intéressé(e)s qui remplissent les conditions d'admissibilité tels que spécifiés dans l'annonce de recrutement seront convoqué(e)s au cours du mois de mars à passer dans un premier temps les tests préliminaires écrits portant sur les **connaissances générales** :

- épreuve de langue française : dictée,
- épreuve de langue allemande : reproduction sur un sujet technique,
- arithmétique : les quatre opérations fondamentales, fractions ordinaires et décimales, règle de trois, calcul de surfaces et de volumes simples,
- géographie du pays : géographie physique, politique économique,

Les candidat(e)s, ayant réussi cette première partie, seront au cours du mois d'avril convoqué(e)s au Centre militaire à Diekirch où ils/elles devront subir une **épreuve d'aptitude physique**. Les candidat(e)s convoqué(e)s devront présenter un certificat médical attestant une aptitude à participer au test d'aptitude physique lors de la sélection.

Critères de réussite pour l'épreuve d'aptitude physique :

Points	Lancer ballon 3kg		Sit-ups (2min)		Saut en longueur		Course 24m		Push-ups (2min)		Course 2400m	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
20	≥ 7,10 m	≥ 6,20 m	≥ 74	≥ 68	≥ 2,50 m	≥ 2,40 m	≤ 4"2	≤ 4"4	≥ 64	≥ 39	≤ 9'45"	≤ 11'05"
10	≥ 5,20 m	≥ 4,90 m	≥ 45	≥ 39	≥ 2,00 m	≥ 1,90 m	≤ 5"2	≤ 5"4	≥ 36	≥ 24	≤ 12'15"	≤ 13'35"
1	≥ 3,50 m	≥ 2,80 m	≥ 20	≥ 18	≥ 1,55 m	≥ 1,45 m	≤ 5"8	≤ 6"0	≥ 18	≥ 10	≤ 14'30"	≤ 15'50"

Lancer ballon 3kg : En position assise, lancer une balle de 3kg le plus loin possible (3 essais).

Sit-ups : Couché(e) sur le dos, jambes fléchies, mains derrière la tête, faire le plus de flexions abdominales possible en 2 min en touchant les genoux avec les coudes et en revenant en position couchée.

- Saut en longueur : Fléchir les genoux, quitter le sol des deux pieds sans saut intermédiaire, la marque la (sans élan) plus en arrière compte (3 essais).
- Course 24m : Couché(e) sur le dos, jambes tendues, bras le long du corps, tête en direction de l'arrivée, parcourir 24m, enregistrer le temps.
- Push-ups : Chute faciale, flexions-extensions des bras, faire le plus d'exécutions possible en 2 min.
- Course 2400m : Courir 2400m sur une piste d'athlétisme.

Pour réussir à l'épreuve d'aptitude physique, il faut obligatoirement effectuer les 6 épreuves, réaliser au minimum 10 points dans les épreuves « Sit-ups », « Push-ups » et minimum 1 point dans les autres épreuves. Il faut réaliser au minimum une moyenne de 10 points sur 20 dans l'évaluation combinée des épreuves : « Course 24 » et « Course 2400m ». Il faut réaliser au minimum une moyenne de 10 points sur 20 au total.

La troisième étape de l'épreuve de sélection est constituée par une **évaluation psychologique en ligne**, organisée par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Les candidat(e)s ayant satisfait aux trois épreuves seront encore convoqué(e)s à un **entretien individuel** avec des responsables du service ambulancier. Les candidat(e)s retenu(e)s devront encore se soumettre à **un examen médical d'aptitude** au service ambulancier avant leur engagement définitif dans ce service.

## Formation et engagement

Quand l'admission au service est prononcée, le/la candidat(e)-agent professionnel est admis(e) au stage dans la carrière de l'employé C qui dure en principe deux ans. Les stagiaires devront participer aux formations organisées pendant la durée de stage et obtenir le brevet de formation d'ambulancier. A défaut d'obtention du brevet précité, le contrat est résilié de plein droit.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront engagé(e)s dans un premier temps principalement dans le service ambulancier de la protection civile. Après avoir suivi d'autres formations spécifiques au cours de leur carrière, l'affectation pourra également se faire dans d'autres services, tel que le service de sauvetage.

Les services de secours étatiques sont disponibles 24h/24h et 7j/7j pour assurer la sécurité des citoyens, ce qui implique que les candidat(e)s retenu(e)s assureront des permanences aussi bien les nuits, que les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Pour tout renseignement supplémentaire, les candidat(e)s sont prié(e)s de contacter Madame Claudine Oth (tél. 49 771-408), voire de consulter le site internet [www.112.lu](http://www.112.lu).